GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Samedi 5 Novembre.

AGRICULTURE.

Prix du grain à Londres, le 25 Octobre 1768.

shillings.

LE quarter de 544 liv. de 12 onces. (*a*)

De Froment	(*b*)	32 à 40
De Drêche		23 à 27
De Seigle		18 à 19
D'Orge		17 à 21
D'Avoine		11 à 14

(a) *Il eſt réſulté des vérifications qui ont été faites, que c'étoit par erreur qu'on avoit fixé le quarter à 472 livres de 16 onces. Le grain ſe meſure en Angleterre au poids de Troyes qui eſt de 12 onces la livre. Il y a 68 de ces livres au boiſſeau, & 8 boiſſeaux au quarter.*

(b) *A 22 ℔ 10 ß tournois la l. ſt., ces 40 ſchellings repréſentent 45 livres tournois pour le prix commun du quarter de froment; & comme cette meſure (qui correſpond à un ſeptier & ſept dixiémes de Paris, peut être egale à un ſeptier trois quarts, ſi l'on ſuppoſe que le grain ſoit très-bon; il faut l'admettre ſur ce pied pour la facilité des rapports de prix entre la France & l'Angleterre, & dire que le prix commun du quarter Anglois de froment étant à quarante ſchellings, c'eſt 25 ℔ 14 ß 3 ₰ tournois le ſeptier de Paris, ou la meſure de 240 liv. de ſeize onces.*

PRINCIPES DES VÉGÉTAUX.

Extrait des Elémens d'agriculture Phyſique & Chymique de M. Wallerius.

Pour ſçavoir, dit l'Auteur ce qui peut être plus ou moins utile aux végétaux, & contribuer à leur accroiſſement, il eſt néceſſaire de rechercher les différentes parties dont ils ſont compoſés. Nous parvenons à cette connoiſſance par deux moyens; *ſans le feu*, par une eſpece de ſéparation méchanique des parties; *avec le feu*, par une diſſolution chymique plus exacte.

Tous les végétaux de quelqu'eſpece qu'ils ſoient, ſéparés par l'art chymique, ſans le ſecours du feu, nous offrent des huiles onctueuſes, des ſels, des ſucs mucilagineux, des gommeux, des ſavoneux, de la reſine, avec des ſucs onctueux & reſineux, quelques particules d'air, quelque choſe de ſpiritueux & d'odorant.

Toutes ces choſes ne ſe trouvent pas en même-temps & à la fois dans toutes ſortes de plantes, mais il n'en eſt aucune dont on ne puiſſe tirer, par la ſéparation, trois, quatre ou même davantage de ces principes.

Par le moyen du feu chymique on découvre dans les végétaux, de l'eau, des ſels, tant acides qu'alkalins, le plus ſouvent fixes, rarement volatils, & quelquefois des ſels huileux; des huiles plus ou moins odoriférantes, enfin une terre qui ſe convertit facilement en verre, ou abſorbante ou calcaire.

M. Walerius s'étend enſuite ſur chacun

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de ces principes,& enſeigne la maniere d'opérer pour les découvrir & les différencier. Il termine ce premier chapitre par les réflexions ſuivantes.

» Il eſt évident par tout ce que je viens
» de démontrer, que l'eau, la terre, le ſel
» & l'huile doivent être conſidérés comme
» les parties conſtitutives, matérielles &
» immédiates des végétaux; & l'eau, au
» contraire, la terre & la matiere inflam-
» mable, comme leurs principes materiels
» plus éloignés.

Seconde Lettre

De M. Sarcey de Sutieres, à M. Thierriat.

Monsieur,

Voici la ſuite des dernieres obſervations que j'ai eu l'honneur de vous faire, & qui ſont inſérées dans la Gazette N° 84. Les terres marneuſes, légeres, moëleuſes, veules, meubles, caillouteuſes, ſableuſes, enfin toutes les natures de terres courtes & chaudes, conſerveront toujours un humide néceſſaire tant pour les enſemencer que pour leurs productions, ſi l'on a ſoin de leur bien appliquer les engrais convenables & que ces engrais ſoient bien amalgamés avec la terre. Envain dira-t-on qu'on n'a pas aſſez d'engrais? Lorſque les différentes natures de terres ſeront bien labourées, que la ſemence ſera bien apprêtée ſuivant mes principes, il faudra dans preſque toutes les natures & qualités de terreins, moitié moins des fumiers de baſſe-cour. Si l'on applique ces fumiers au premier, au ſecond labour, il ne ſera pas néceſſaire qu'ils ſoient ſi conſommés, & alors ils foiſonneront davantage. D'ailleurs on peut y ſuppléer, comme je l'ai dit, en mettant le parc dans ces ſortes de terreins. J'ai fait valoir & cultiver toutes ſortes de natures de terres & dans différentes Provinces; j'y ai toujours eu d'abondantes & de ſaines récoltes de grains de toutes eſpeces, je les ai toujours garanties des intempéries & du dérangement de ſaiſon. J'aurois deſiré, Monſieur, que vous euſſiez parcouru avec moi les différentes Provinces dans leſquelles je me ſuis tranſporté cette année avec des cultivateurs très-éclairés. Je vous aurois fait obſerver que dans la Brie, dans le Gatinois, dans la Picardie & dans la Beauce, dans le Vendômois, dans le Dunois, dans le Perche, dans la France & l'Iſle de France, de même que dans la Normandie, il y a beaucoup de natures & qualités de terreins qui ſont de même eſpece, quoique fort éloignés les uns des autres, & il eſt facile de reconnoître ces natures & qualités de terreins aux productions naturelles & analogues à chaque nature & qualité de terre; je vous aurois fait voir, Monſieur, que ces mêmes terres, dans toutes ces Provinces & dans bien d'autres, ſont cultivées bien différemment dans chaque Province, Pays, ou canton; cependant il doit être de regle qu'une même nature & qualité de terrein ſoit cultivée uniformément, & qu'il ne doit y avoir qu'une même bonne façon de s'y prendre & de le faire.

Ce n'eſt donc pas moi qui veut introduire une uniformité de culture dans tout le Royaume, puiſque je ne veux pas même l'introduire dans une même Province, pays, ou canton, puiſque je prétends, & que je ſuis en état de le démontrer, qu'il faut qu'un terrein de même nature & de même qualité dans quelque canton du Royaume qu'il ſoit, doit être cultivé de la même maniere; ce ſont plutôt les Fermiers, Laboureurs & Cultivateurs qui veulent & qui pratiquent une uniformité de culture, puiſqu'ils cultivent de la même façon toutes les différentes natures de terres qui ſe trouvent dans leur canton, ce qui eſt contre toutes bonnes regles, principes & méthodes; car chaque nature de terre doit avoir une culture qui lui ſoit propre. Il faut donc convenir qu'il y a de bons principes qui doivent être généraux, mais ce ne ſont que ceux de bien faire cultiver tous les ſols du Royaume, dans quelques Provinces qu'ils ſoient. Alors on pourra dire que ces principes généraux ſont bien ſubdiviſés, puiſqu'ils ne ſont que particuliers & de localité. On ne peut donc pas dire que je veuille que tous les Cultivateurs des Provinces du Royaume adoptent mes principes de culture ſans examiner les qualités différentes des terres & même du climat; puiſqu'au contraire j'ai toujours annoncé qu'il falloit régler toute ſa culture ſur la nature & qualité du terrein. C'eſt d'après ces principes exactement ſuivis, que les excellentes,

bonnes, médiocres & mauvaiſes terres rapporteront d'abondantes récoltes; qu'elles ſeront à l'abri des rigueurs des ſaiſons, c'eſt-à-dire que les bleds ne ſeront point déchauſſés, qu'ils ne craindront point les gelées & les pluies de l'hyver, qu'ils ne ſeront point incommodés des ſechereſſes du printemps & de l'été, que les vents, quelqu'impétueux qu'ils ſoient, ne pourront les faire verſer à *plat*; qu'ils ſeront ſeulement panchés, mais au premier ſoleil ils ſe releveront; que les mauvaiſes herbes, plantes, graines ou racines, ne feront aucunes productions; que les épis de bleds ſeront plus grenus, & que leurs grains en auront plus de qualité, & ſeront exempts de toutes les maladies auxquels ils ſont ſujets.

Permettez-moi, Monſieur, de vous adreſſer inceſſamment une troiſiéme lettre pour terminer mes obſervations.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette.

Pline ſe plaignoit, Meſſieurs, que les vaſtes poſſeſſions avoient perdu l'Italie & perdroient bientôt les Provinces. Il me ſemble que nous avons à redouter en France le même inconvénient, & je ne ſçaurois douter qu'il ne fût très utile d'engager les grands Seigneurs à diviſer quelques fermes entre des Cultivateurs laborieux. L'État y gagneroit par l'augmentation de culture, & par la multiplication des propriétaires qui forment ſeuls les vrais Citoyens. Les Seigneurs n'y perdroient pas; ils pourroient même y trouver une augmentation de revenu. J'en connois pluſieurs exemples, mais je me contenterai d'en citer un récent: c'eſt celui de M. le Comte de Maurepas. Il a bien voulu m'inſtruire exactement de toute l'opération dont je joins ici le détail. Puiſſe un auſſi bon modele être ſouvent imité!

M. le Comte de Maurepas avoit déjà éprouvé en 1761, combien la ſuppreſſion de ſa garenne de Beynes avoit été utile aux Habitans, non-ſeulement par la deſtruction du lapin, mais plus encore par le parti qu'il avoit pris d'en partager les terres entre les particuliers de ce Village au nombre de 187, & combien cela avoit augmenté, & la culture des terres & les habitations; il s'eſt déterminé à renouveller cette opération, non plus ſur un terrein inculte tel qu'étoit celui de la garenne, mais ſur une ferme bien cultivée & bien affermée, appellée Villiers-cul-de-ſac, dépendante de ſon Comté de Pontchartrain, & compoſée d'environ 300 arpens de terre & pré, & de bons bâtimens, preſſoirs, *&c.* Ce lieu eſt peuplé d'un grand nombre d'Habitans tous laborieux, qui ſe plaignoient de n'avoir pas aſſez de terrein à cultiver, & de la rareté de maiſons. M. le Comte de Maurepas leur a fait propoſer de leur concéder à nouveaux cens & rentes Seigneuriales, les bâtimens, terres, *&c.* Les particuliers ſe ſont empreſſés de ſouſcrire pour avoir chacun une portion de ces terres, & ceux qui n'ont point de maiſon pour avoir une portion de bâtimens. Ils ont eux-mêmes fixé le prix de la redevance, en conſéquence on a fait lever le plan de ſix belles pieces de terres qui compoſent la ferme. On les a fait diviſer en demi-arpents, afin que chaque particulier en pût avoir dans chacune. On s'eſt proportionné autant qu'on a pu aux forces de chaque famille, & pour éviter tout ſoupçon de préférence, on les a fait tirer en forme de loterie. C'eſt ce qui a été exécuté le 23 Octobre dernier, au Château de Pontchartran. Ces Particuliers étoient au nombre de 135, auxquels le Seigneur a donné à dîner après ce tirage. Outre quatorze habitations nouvelles qui ſe font dans les bâtimens de la ferme, il y a déja des ſoumiſſions pour en bâtir dix autres dans le cours de l'année prochaine ſur un enclos de 5 arpens qui étoit au milieu du Village, & qui avoit été reſervé à cet effet. Cette opération fait également le bien général du pays & le bénéfice du Seigneur.

OBSERVATIONS

Sur le lin de Siberie, par M. Buc'hoz.

La culture & les avantages qu'on peut tirer de cette plante font le ſujet de la dixiéme lettre hebdomadaire de M. Buc'hoz, que nous avons ſimplement annoncée dans une des précédentes Gazettes.

Le lin de Siberie paroîtroit à pluſieurs égards préférable à celui que nous cultivons

ordinairement. Celui de Siberie eſt vivace ; c'eſt-à-dire qu'il repouſſe tous les ans ſans être ſemé ni cultivé. Il eſt ſeulement néceſſaire de le ſarcler pour empêcher les mauvaiſes herbes de le ſuffoquer. Il réuſſit très-bien dans les terres ſabloneuſes, & n'exige pas beaucoup de fumier. Une ſeule racine produit une infinité de jets tous également propres à donner de bonne filaſſe. On en a compté juſqu'à vingt ou trente. Ce lin s'éleve beaucoup plus haut que tous les autres. Les rigueurs de l'hyver ne lui font aucun tort, & les nouveaux rejets qui reparoiſſent après la coupe du mois d'Août, reſiſtent aux plus fortes gelées ; ils ſont auſſi verds ſous la neige & ſous la glace, que pendant la belle ſaiſon.

Linœus eſt le premier qui l'a découvert, & qui nous en a donné la deſcription dans ſon *hortus hupſalenſis*. D'après les obſervations de ce ſçavant Botaniſte, M. de Bielke, grand Cultivateur Suédois, en a introduit la culture dans ſon pays où cette plante réuſſit très bien. Ceux qui l'ont cultivée à Hanovre ont eu le même ſuccès.

Le lin de Sibérie ſe ſeme à la volée au mois d'Avril dans un terrein mêlé de ſable, & qui a reçu deux bons labours. Il faut un tiers de ſemence de moins que pour le lin ordinaire. Après avoir ſemé, on paſſe légerement la herſe ſur la terre, on la retourne enſuite, & l'on herſe de nouveau. Ce lin reſte en terre environ trois ſemaines avant que de lever. On doit avoir ſoin de ſarcler, & c'eſt toute la façon qu'il exige juſqu'au temps de ſa maturité.

On connoît qu'il eſt mûr quand ſa tige eſt jaune, & que ſes feuilles commencent à tomber ; on le coupe alors avec la faux, car il faut laiſſer la racine qui reproduit de nouveaux jets.

M. Buc'hoz fait la comparaiſon du lin annuel avec le lin de Siberie, & il prouve par cette comparaiſon combien ce dernier l'emporte ſur l'autre. Il finit par faire voir que les tiges du lin de Sibérie ſont plus dures, plus filandreuſes, plus longues, & que le fil qu'on en tire devient plus blanc que celui de notre pays. L'Auteur donne enſuite la maniere de le préparer & d'en extraire la filaſſe. Il obſerve que le fil qu'on en tire n'eſt pas auſſi fin que celui du nôtre, & par conſéquent que les toiles qu'on en fabriquera ſeront plus groſſes ; mais il répond à cette objection, qu'on fait plus d'uſage des toiles un peu rondes que de celles qui ſont très-fines, parce qu'il y a plus de perſonnes dans le cas de porter des toiles un peu groſſes que des fines ; d'ailleurs la toile moyenne eſt la meilleure, la plus ſaine & la plus utile.

M. Buc'hoz termine cette lettre par l'éloge du Roi Staniſlas de glorieuſe mémoire.

L'Auteur en parlant du blanchiſſage du lin, nous apprend qu'on a établi depuis peu en Alſace une Manufacture dont le but eſt de blanchir ou de teindre la filaſſe qu'on tire du lin avant que de la mettre en fil. Cette manufacture eſt dans une terre de l'Evêque de Strasbourg, ſous la protection duquel on y travaille. J'ai vu de cette filaſſe, dit l'Auteur, ainſi blanchie & teinte, & il m'a paru que cette méthode ſeroit très-utile.

AVIS

Sur les Pommes de terre. (a)

La culture des pommes de terre étant devenue encore plus précieuſe depuis la méthode indiquée d'en faire avec facilité de bon pain, on a ſenti l'avantage de l'introduire dans cette Province, où ce nouveau moyen de ſubſiſtance ne peut être que d'une grande reſſource, même dans des années d'abondance, puiſque cette manne ſi chérie dans tous les pays où on la cultive, fait non-ſeulement une nourriture très-ſaine pour les hommes, mais même pour les animaux en général. Les vues & les ſoins patriotiques de M. Muſtel, aidés par la bienfaiſance de MM. de la Michodiere & de Croſne, viennent de procurer une récolte des meilleures eſpeces de pommes de terre, dont le ſuccès reconnu par pluſieurs Laboureurs des

(a) *Nous avons cru devoir publier cet avis que nous avons trouvé dans les Affiches de Normandie. Nous inſiſterons toujours ſur les expériences que nous avons propoſées de faire du pain avec* le bulbo caſtanum. *Voyez la Gazette N°. 81, on y trouvera les raiſons qui nous ont déterminés à propoſer cette racine préférablement aux patates.*

environs de la Ville, les a engagés à en demander pour en cultiver. Cette récolte abondante, eu égard au peu d'étendue du champ qui y a été employé, eſt cependant encore trop inſuffiſante pour pouvoir donner au peuple cette année les ſecours que l'on deſireroit : c'eſt dans la vue de l'en faire mieux profiter l'année prochaine, que l'on deſtine uniquement cette récolte à être enſemencée.

Ces pommes ont coûté près de 50 ſ. le boiſſeau de Paris, rendues à Rouen ; on les diſtribuera à raiſon de 20 ſ., ce qui ne doit avoir lieu qu'en faveur des Cultivateurs qui deſirent d'en planter, & qui manquent de correſpondances & de moyens pour en faire venir & s'en procurer de bonne eſpece.

On avertit qu'il faut 12 boiſſeaux de Paris pour enſemencer une vergée de terrein ; mais ce légume a la faculté de multiplier & de ſe reproduire ſi abondamment, qu'une vergée bien cultivée peut nourrir plus de monde que ne pourroit faire dix acres de bled. C'eſt de quoi l'expérience convaincra ceux qui en ſuivront la culture à laquelle il n'eſt pas néceſſaire d'employer beaucoup de terrein.

On avertit auſſi qu'il faut les mettre pendant l'hyver dans des caves ou ſous-terreins, où elles ſe conſervent très-bien ; car cette eſpece de pomme de terre, très-différente & beaucoup plus délicate que celle avec laquelle on la confond ici, ne manque jamais de pourrir ſi-tôt qu'elle eſt atteinte de la gelée, ce qui fait que rarement celles qu'on laiſſe en terre repouſſent au printems. *S'adreſſer au ſieur Delahaye, Jardinier de M. Muſtel, rue pavée, Fauxbourg S. Sever, à Rouen.*

On trouvera chez *Et. Vinc. Machuel, Imprimeur-Libraire, au Bureau des annonces, rue S. Lo*, le Mémoire qui traite de la culture des pommes de terre & de la maniere d'en faire du pain.

ANNONCES DE LIVRES.

Douziéme lettre de M Buc'hoz, ſur le millet d'Afrique. in-8°. prix 5 ſ. A Paris, aux adreſſes que nous avons déjà indiquées. Nous parlerons de cette lettre dans une des Gazettes ſuivantes.

L'eſprit de légiſlation, traduit de l'Allemant. A Londres, & ſe trouve à Paris, chez Vente, Libraire, Montagne Sainte-Genevieve 1768, vol. in-12 de près de 400 pages.

Ce ouvrage que nous n'avons encore que parcouru, nous a paru mériter l'attention des perſonnes qui aiment à s'occuper de ces matieres.

Les ſujets que l'Auteur y traite ſont : *De l'état des hommes vivants dans la loi de nature, conſidéré comme le premier état.*

De la différence qu'il y a entre l'homme naturel & le premier homme.

En quoi la religion a contribué à l'origine & à la conſervation des États policés.

De la conſtitution primitive des États.

Quel eſt l'idée qu'on doit ſe former de l'état naturel des hommes.

De l'élection des premiers chefs des Sociétés.

Si la ſucceſſion héréditaire eſt préférable à la voie de l'élection.

De la forme naturelle du Gouvernement, du climat, & quelles ſont les meilleures formes artificielles du Gouvernement.

De la politique.

Du droit des gens.

Du droit des gens conſidérés par rapport aux ſucceſſions qui réuniſſent pluſieurs couronnes ſur une même tête, & des prétendans.

Des Souverains déthrones par des particuliers.

Du droit des gens conſidéré par rapport aux Iſles.

De l'eſprit d'intérêt & du luxe.

Des prérogatives des Grands quant à la maniere extérieure de vivre.

De l'économie.

De l'eſprit de la légiſlation en particulier.

On voit par ces titres combien ce traité doit être intéreſſant. Nous en donnerons un extrait dans le Journal de Décembre.

Le même Libraire vient de mettre en vente *la deſcription de la Corſe, à laquelle on a joint les mœurs & coutumes de ſes Habitans, & la relation de la campagne que les troupes Françoiſes ont faite en l'Iſle de Corſe en 1739.* vol. in-12 de 168 pages.

On trouve auſſi chez ce Libraire *la Meuniere de Gentilly*, Comédie en une acte mêlée d'arriettes, par M. le Monnier, repréſentée ſur le théatre de la Comedie Italiene. Prix 24 ß, avec la muſique, in 8°. 1768.

COMMERCE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois.

DES COLONIES ANGLOISES.

UN Particulier ayant demandé dans un café près de S. James, à quelqu'un très-inſtruit des affaires de l'Amérique Septentrionale, s'il croyoit que douze régimens & ſix Vaiſſeaux de guerre fuſſent ſuffiſans pour mettre les Habitans de Boſton à la raiſon, celui-ci lui répondit que deux Vaiſſeaux de guerre ſeuls affameroient la Ville, mais que douze régimens & ſix Vaiſſeaux de guerre lui feroient certainement très-grand bien, puiſque par leur arrivée ils y rendroient l'argent commun, ce qui, à ſon avis, ſeroit le ſeul bon effet de cette expédition.

On écrit de Boſton dans la Nouvelle Angleterre, que l'art de conſtruire les Vaiſſeaux, y eſt porté actuellement plus loin qu'il n'avoit jamais été en Amérique, ſurtout pour les Vaiſſeaux qui ſe vendent à l'Étranger.

DE QUEBEC, *le 18 Août.*

Un Habitant de cette Ville a reçu la lettre ſuivante de Michilhmakinac, datée du 30 Juin : quoique nous ayons nombre de Commerçans, notre commerce eſt cependant en fort mauvais état. Les François & les Eſpagnols de la Nouvelle-Orléans ayant vendu leurs marchandiſes à meilleur marché que les Anglois qui ont paſſé l'hyver ſur le Miſſiſſipi, ceux-ci ont été maltraités par les Indiens qui habitent ſur le bord de ce fleuve. Ils ont pillé & tué quelques Anglois & un Canadien. Nous ſommes Maîtres de deux otages des Nations Suaques, que nous ne rendrons point que le reſte de la Tribu n'ait livré les coupables.

DE LA NOUVELLE-YORC, *le 5 Septembre.*

Le 3 de ce mois le Gouverneur Frankelin arrivé ici depuis peu, s'embarqua pour Albany, accompagné du Chevalier Federic Smitz, Juſticier en chef de la Nouvelle Jerſey, & du Capitaine Jean Skinner d'Amboy. Ils vont aſſiſter à une entrevue avec des peuples Indiens, dont l'objet très important eſt de déterminer les limites entr'eux & les Colonies. On dit que cette entrevue qui ſe fera au Fort Stanwix, dans la Province des ſix Nations, eſt fixée au milieu de ce mois, & qu'un gros corps d'indiens doit s'y aſſembler.

On mande de la Jamaïque qu'il vient de s'y former une Société ſous le nom de *Société patriotique de la Jamaïque*, qui a propoſé des prix pour encourager les Manufactures & la culture de différentes productions. Les vues ſe tournent ſur-tout du côté des abeilles, de la ſoie, du cuir tanné & du papier.

Un Habitant de Boſton a fourni à différentes perſonnes du véritable thé des Indes orientales qui vient très bien dans ces climats. Si cette production réuſſit parmi nous, elle ſera d'une très-grande épargne pour l'Amérique. Il y a des perſonnes qui prétendent que ce pays produit cette plante naturellement, & qu'il en eſt tout rempli.

DE PENSILVANIE, *le 8 Septembre.*

Nous apprenons de la Virginie, que les Marchands de cette Province n'oſent pas expoſer en vente les marchandiſes qui leur viennent de la Grande-Bretagne, & qui ſont ſujettes aux droits nouvellement impoſés, & qu'ils n'oſent pas même les garder chez eux, mais dès qu'il leur en arrive, on les tranſporte & on les dépoſe à la douane.

Un particulier qui vient d'arriver de la Nouvelle-York, rapporte que le peuple de cette Province paroiſſoit tranquille & traitable, s'appliquant avec beaucoup de zele à ſes affaires & en particulier aux manufactures de laine & de coton, qu'il a portées en peu de temps à un degré de perfection étonnant. Il aſſure auſſi qu'il paroit pouvoir ſe paſſer de toutes les marchandiſes Angloiſes, excepté celles de quincailleries & quelques autres menus articles, pouvant ſe fournir lui-même de toutes les étoffes dont les Fabriques augmentent de jour en jour dans

ce pays, & avec d'autant plus de facilité, que les denrées y ſont très-abondantes, & au moins à deux cents pour cent meilleur marché que dans ce pays-ci.

Un Officier nouvellement arrivé de l'Amérique, & qui a quitté la Caroline & les Provinces méridionales du Continent il y a ſix ſemaines, rapporte qu'il a payé à Charles-Town dans la Caroline méridionale, le meilleur bœuf un ſol ſterl. la liv., des cocqs d'Inde, de 16 juſqu'à 20 ℔ peſant un ſcheling la piece, & tous les autres comeſtibles à proportion. A la Nouvelle-York un mouton gras ſe vend 4 ſchellings; le bœuf, le porc, le veau, &c. 1 ß & 5 ₰ ſterl. la liv. Voilà quelle eſt l'exceſſive différence de la vie de nos Colonies & de la nôtre. Eſt-il donc étonnant de voir l'émigration continuelle de nos Artiſans les plus induſtrieux, & la population extraordinaire de ce vaſte pays.

On écrit de la Floride orientale que le Général Gage a commandé quinze Compagnies de Soldats de la floride occidentale qui doivent ſe rendre à St. Auguſtin où ils étoient attendus journellement. On y travaille avec beaucoup de diligence à conſtruire des baraques pour les recevoir. Les Payſans Grecs du Docteur Turnbull ſont allés dans ſes terres du pays des Mouſquittes, & ils continuent d'y jouir d'une parfaite ſanté. L'apparence de la récolte dans la Floride orientale, eſt auſſi heureuſe que les Planteurs peuvent le ſouhaiter, & les établiſſemens ſont des progrès conſidérables.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 31 Oct. 1768.*		BORDEAUX. *le 21 Oct.*		LONDRES. *le 25 Oct.*	
					Eſcalins.
Amſterdam,	55 7 8e	Amſt.	55 ½	Amſt. à 2 uſ.	34 10
Lond.	32. 1 16e	Lond.	32 1 16e à 32	Dito à vue,	34. 7
Hambourg,	179 ½	Hamb.	26 7 8e	Hamb. à 2 uſ.	½. 33 6
Madrid,	14 18 6	Paris échu,	¼ p ⅝ p.		*Den. ſt.*
Cadix,	14 15	*du 24 Oct.*		Paris, à un j. de d.	31. 5 8¾
Livourne,	94	Amſterd.	55 ½	D° à 2 uſ.	31. 5 8e
Lyon,	5 8e.	Lond.	32	Bord.	31 ¼
		Hamb.	26 5 8e	Cadix.	39
		Paris échu,	¼ p ⅝ p.	Lisbonne,	66 ½ à 5 8e
				Livourne,	49 5 8e

De Londres.

Pluſieurs perſonnes paroiſſant ſurpriſes de ce qu'il n'a été importé qu'une quantité ſi médiocre de bled de l'Amérique ſeptentrionale dans la grande-Bretagne, depuis qu'il ne paye plus de droits à l'entrée du Royaume, il eſt bon de leur en faire appercevoir la raiſon. Elle vient de ce que nos Colonies aiment mieux vendre leur bled & leur farine aux Portugais & aux Eſpagnols qui les leur payent plus cher, & argent comptant; car celui qui les débite dans la Grande-Bretagne, ne leur fait point rentrer d'eſpeces; mais il ſert ou à acquitter d'anciens arrérages, ou à leur faire prendre de nos Manufactures, arrangement, qui dans l'état préſent de leurs affaires, n'eſt nullement de leur goût.

La cargaiſon de l'*Amiral Pocock*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, arrivé depuis peu de Bengale, conſiſte en 102769 pieces de différentes ſortes de marchandiſes; 20700 liv. de ſoie crue; 67500 liv. de bois de teinture, & 3450 liv. de ſalpêtre, outre différentes autres marchandiſes.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient les 24 & 25 Oct. 1768.

SÇAVOIR:

Café de bourbon jaune ſupérieur en balles bonnes, de 31 ß à 31 ß 9 d.
D°. jaune idem de 30 à 30 ß 4 d.
D°. verd clair idem, de 23 ß 1 d à 23 ß 10 d.
D°. verd idem, de 22 ß 10 d à 23 ß.
D°. verd clair en balles refaites, de 23 ß 7 d à 23 ß 4 d.
D°. verd idem, de 23 à 23 ß 2 d.
D°. bénéficié, de 23 ß 9 d à 24 ß 11 d.
Cauris, d°. en doubles ſacs de gonis, de 19 ß 3 d à 22 ß 8 d.
D° en doubles ſacs de toile, de 22 à 22 ſols 7 den.
Bois rouge, de 31 à 31 ℔ 3 ß.
Bois d'ébene, de 12 ℔ 10 ß à 11 ℔ 1 ß.

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 25 Octobre.

	L'ONCE.	
Or monnoyé	3 ℔ 19 ß 5 d	
dito en barres (*a*)	3 19 5	
Pieces de huit. Grandes pillares	5 5 ¼	
d°. petites	5 5 ¼	
Grandes pillares du Mexique	5 5 ¼	
d°. petites du Mexique.	5 5 ¼	
Argent en barres (*b*)	5 6 ½	

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 31 Octobre 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à	712		*marc.*
Du Mexique à	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	712		
Ducats à	96	10 à 14	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98	10	
Or à 20 karats à	83		

(a) *Le prix de la Tour eſt 3 ℔ 18 ß.*

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

L'argent à 11 d. 20 g. ½	53 15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. ½	51 15	
Piaſtres	48 17 6	

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de N.
Deſpeignes,	2e.	J.	9
Gaultier,	8e.	L.	9
Boutet de M.	17e.	L.	9
De Courmont,	18e.	J.	10
Le Canut,	31e.	J.	9
Radix pere,	33e.	L.	9
D'Eaubonne,	37e.	L.	9
De la Bretaiche,	40e.	L.	9
Deſplaces,	41e.	J.	9
Meulan,	44e.	L.	9
Lallemant,	49e.	J.	9
Radix, de Chev.	53e.	G.	9
Rouillard,	58e.	L.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1768.	*Lundi 31.*	*Mardi 1r. Nov.*	*Mercredi 2.*
Ac. des Indes.	1190		
Emp. de la Com.	425		
Prom. a 5 p ⅗.			
Prom. a 4 p ⅗.	43		
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	867 ½		
Amortiſſement.			
1f. p. l. du Dix.	11 ½		
3e. Loterie.	4		
Annuités.	306	FESTE.	
Coup. d'An.	60		
Emp. de 10 mil.	38		
Emp. de 30 mil.	39		
Col. 1759.			
Canada.	44		
4e. L. Epoques	15. 12e. 20		
Nouette	38		
Ac. de la caiſſe	1192 ½		
CONTRATS.			
tirage de la C.	3e 370 4e. 336		
	5e. 334		
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 89.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 10 au 20 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François faiſant enſemble 1220 tonneaux, 12 Anglois de 848, & 8 Hollandois de 496 tonneaux; ſçavoir, des François, le *Jean Jacques* de Dunkerque, Capitaine *Nicolas Chamault*, venant des Cayes Saint Louis chargé de 337 bariques 114 quarts de ſucre, 9 tierçons 4 quarts d'indigo, 20 tierçons 53 quarts de café, une partie de bois d'acajou & coton; le *Vermandois*, Capitaine *Tobie Doſſche* venant de Saint Malo chargé d'une partie de vin, toile, fil, bas, porc ſalé, beurre, chanvre & autres marchandiſes; *la Ville de Nantes*, Nantois, Capitaine *Joſeph Cadou*, venant de Nantes, chargé de 75 bariques de ſucre, une partie de café, coton, cacao & indigo; *le Romain*, Capitaine *Jean Baptiſte Martin*, venant de Rouen chargé de papier, fayance & autres marchandiſes provenant des Manufactures; *la Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror* venant de Newport, chargé de neuf ballots de tabac en feuilles; *la Sainte Anne* de l'Aberilduc, Capitaine *François Corrié*; *la Marie Renée* du Conquet, Capitain *Yves Duboſq*, venant de Seudres; *la Veſtale* de Fécamp, Capitaine *Jean-Felix Benoiſt*; *le Saint Bernard* de Dieppe, ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jean Cannu*; *la Sainte Madeleine*, Capitaine *Jacques Maſſon*; *la Ville de la Rochelle*, de Rouen, Capitaine *Jean Neveu*, venant de Marenne, ainſi que les trois précédens, & tous chargés avec les deux Bâtimens venant de Seudres de 755 muids 24 boiſſeaux de ſel; *le Saint Philippe*, de Boulogne, Capitaine *Jean Louis Joan* ſorti de Dunkerque, mais échoué à l'Oueſt de ce Port, chargé d'une partie d'eau de vie & d'autres marchandiſes; des Anglois, la *Branche d'Olive*; *le Devoir*, Capitaine *Robert Wilſon*; *la Joſepha*, *la Dorothée* venant tous quatre de Sunderland, chargés de de charbon de terre; *le Lord North* venant de Gottembourg, chargé de 297 caiſſes de thé & 38 douzaines de planches; *la Fortune* venant d'Aberdeen chargé de 53 tonnes, 6 demi-tonnes de ſaumons & 20 ſaumons de plomb; *la Betſy*, *le Devoir*, Capitaine *Teſeman Doves*; *la Volonté d'Amis*, venant tous trois de Rocheſter, le premier chargé de bierre & d'autres marchandiſes, les deux autres ſur leſt; *l'Union* venant de Terveer, chargé de 70 milliers d'ardoiſes; *le Chriſtophe*, *l'Heureux Retour*, venant tous deux de Dublin ſur leſt; des Hollandois, *les Deux Freres*, venant de Terveer, chargé de 40 barils de ſaumon, 45 caiſſes de thé, 19 piéces de géniévre & autres marchandiſes; *la Cornille*, venant de Maeſluis, chargé de 72 tonnes de morue; *les Deux Sœurs* venant de Gottembourg chargé de 535 barres de fer, une partie de thé, & d'autres marchandiſes; *l'Anna*, *la Jeune Jetske*, venant tous deux d'Amſterdam chargés d'épicerie, mercerie, quincaillerie, laine, baleine & environ 1000 razieres d'avoine; *l'Amour*, venant de Roterdam, chargé de pannes, acier, laine, genievre, baleines & autres marchandiſes; *le Jeune Jacques* venant d'Oſtende chargé de poivre, piment, couperoſe, toile rayée, &c. *le Jeune Jeſſé*, venant de Schiedam, chargé de 52 piéces de géniévre, 2 bariques & 13 caiſſes de ſucre.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 11 Navires François de 1091 tonneaux, 6 Anglois de 428, 4 Hollandois de 244, quatre Danois de 430, un Suedois de 124 & un Pruſſien de 176 tonneaux; ſçavoir, des François le *Dunkerque*, Capitaine *Jean Evrardt*; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Jean Pieters*, allants tous deux à Barcelonne; les *Deux Belles Sœurs*, Capitaine *Adrien Friderick*, allant à Seville; la *Providence*, Capitaine *Guillaume Dewindt*, allant à Cette; l'*Anticabliau*, Capitaine *Michel Marie*; les *Trois Freres & Sœurs*, Capitaine *Jean-François Toulorge*, allant tous deux à l'Orient; le *Don de Dieu* du Conquet, Capit. *Noel Briellon*, allant à Bordeaux tous ſept ſur leſt; le *Jeune Paul* Cap. *J. Brauwer*, allant à Rouen chargé de morue; l'*Eſpérance* de Cherbourg, Cap. *Aubin Gauvain*, allant à Cherbourg chargé de thé & d'autres marchandiſes; la *Belle Flamande*, Capitaine *André Fournier*, allant à Bordeaux chargé de bœuf ſalé, huile & autres; la *Fertile*, Capitaine *François Vanſtabel*, allant à Marſeille chargé de charbon & autres marchandiſes; des Anglois, le *Dragon*, allant Londres avec diverſes marchandiſes; la *Fortune*, allant à Saint Valery chargé de ſaumons de plomb & autres; la *Joſepha*,

allant à Plymouth chargé de charbon de terre ; le *Keily Graeme*, allant a Perth ; la *Branche d'Olive* ; les *Deux Freres*, allant tous deux à Sunderland tous trois ſur leſt ; des Hollandois, l'*Anna*, allant à Roterdam avec ſucre brut ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jorie Pilacis*, allant à Niewport chargé de vin, huile, chanvre & autres marchandiſes ; le *Jeune Jean*, allant à Amſterdam chargé de café, tabac en carottes & autres ; les *Deux Freres*, Capitaine *Sybrandt Andrieſſen*, allant à Terveer ſur leſt ; des Danois, le *Dauphin*, allant à Mandall ; l'*Emanuel*, allant à Lardwick ; l'*Helene Chriſtine*, allant à Moſs ; l'*Anne Catherine*, allant à Vieuxzoom ; les *Trois Freres* Suedois, allant à Elſeneur ; la *Suzanne* Pruſſien, allant à Oſtériſée tous ſix ſur leſt.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 22 au 26 Oct. 1768, il eſt entré dans ce Port 3 Navires Franç. & un Etran. ſçav. la *Demoiſelle Louiſe*, Cap. *Poitevin*, venant de Cherbourg chargé de lard & beurre ſalé pour les Colonies ; la *Reine des Anges*, Cap. *Ducheſne* (*) de Grandville, venant de la Côte de Terre-Neuve chargé de morue ſeche ; la *Diligente*, Capitaine *Trigant* du Havre, venant de Bordeaux chargé de vin & farine ; le *Jooſt & Alida*, Capitaine *Boeſaard* Hollandois, venant de Roterdam ſur leſt en relâche pour Morlaix.

Le Navire Anglois, l'*Amitié*, Capitaine *Guineſte* fils, eſt arrivé ſur la rade de ce Port le 23 venant de Cette chargé de vin & d'eau de vie, mais il n'a pu entrer dans le Port & a été au Hoc pour faire quarantaine parce qu'il a été rencontré & viſité par un Bâtiment d'Alger.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port trois Navires Etrangers ; ſçavoir, le *Pacificateur*, Capitaine *Anke Volkert* Hollandois ainſi que le ſuivant, allant à Amſterdam ; l'*Oudeklunder*, Capitaine *Rein Walters*, allant à Hambourg chargé de ſucre & de café ; l'*Unité*, Capitaine *Cuthberſon*, Anglois allant en Ecoſſe ſur leſt.

DE L'ORIENT.

Le Navire de la Compagnie des Indes le *Dauphin*, venant de Pondichery a mouillé vers le 24 Octobre 1768 ſous l'Iſle de Grois à quatre lieues de l'Orient. Sa cargaiſon conſiſte principalement en poivre & toile de coton de Pondichery.

DE CADIX.

Le Navire *los Placeres* parti du Callao de Lima le premier Juin dernier, eſt arrivé en cette Baye le 5 Octobre avec environ 1100000 piaſtres & 8000 charges de cacao.

(*) *Ce Capitaine rapporte que dans les premiers jours de Septembre un ouragan furieux a fait périr à la Côte de Terre Neuve une douzaine de Bâtimens, dont deux Anglois. Les équipages ſe ſont tous ſauvés, mais les Navires & les chargemens qui étoient preſque tous complets ont été perdus. On nomme entr'autres la* Princeſſe de Monaco, *Capit.* Caillouard ; *la* Catherine Françoiſe, *Capit.* Pelletier ; *l'*Aglaé, *Capitaine* Grandpré Hamel ; *la* Patience, *Capit.* Guideloup, *tous quatre de Grandville ; le* Ceſar ; *Capitaine* Gueho, *& quelques autres de Saint Malo dont on ne ſçait pas encore le nom.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Samedi 29 Octobre.

AGRICULTURE.

ARRÊT du Conseil d'État du Roi,

Du 16 Juin 1768,

Qui ordonne que tous fromens, ſeigles, méteils, farines & autres grains, graines & grenailles, à l'exception ſeulement des graines ſervant à enſemencer les jardins, ne pourront être tranſportés que ſur Vaiſſeaux François ſeulement, ſoit que leſdits grains ſoient deſtinés au pays étranger, ſoit qu'ils ne doivent être portés que d'un Port du Royaume dans un autre Port du Royaume.

SUr ce qui a été repréſenté au Roi, étant en ſon Conſeil, que rien ne méritoit plus particuliérement ſon attention que l'encouragement à donner à l'entretien & à l'accroiſſement de la navigation dans ſon royaume, S. M. a jugé à propos de faire connoître ſes intentions ſur cette branche importante de l'induſtrie de ſes ſujets; c'eſt dans cet eſprit que par l'art. IV de l'Édit du mois de Juillet 1764, la ſortie des bleds a été ſeulement permiſe ſur des Vaiſſeaux François, dont le Capitaine & les deux tiers de l'équipage ſoient François: & S. M. a été informée que cette préférence avoit eu déja des effets très-heureux. Mais il s'eſt élevé pluſieurs difficultés ſur la maniere d'interpréter cet article, & pluſieurs Négocians ont prétendu que cette excluſion des Vaiſſeaux étrangers, ne pouvoit être entendue que pour les fromens, ſeigles, méteils & farines portés à l'étranger, & qu'ils pouvoient être admis en concurrence avec les Vaiſſeaux François pour le tranſport des avoines, graines & grenailles, & auſſi pour le tranſport de toutes eſpeces de grains, d'un Port du Royaume dans un autre Port du Royaume: S. M. a jugé convenable de faire ceſſer toutes ces difficultés, en faiſant connoître ſa volonté ſur cet objet, d'une maniere claire & préciſe, & de donner en même-temps des preuves de la protection marquée qu'Elle accorde à la navigation de ſes ſujets. A quoi deſirant pourvoir: ouï le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur Général des finances: le Roi étant en ſon Conſeil, ordonne que l'art. IV de l'Édit du mois de Juillet 1764, ſoit exécuté ſelon ſa forme & teneur; & S. M. l'interpretant, en tant que de beſoin, ordonne que tous fromens, ſeigles, méteils, farines & autres grains, graines & grenailles généralement quelconques, à l'exception ſeulement des graines ſervant à enſemencer les jardins, ne pourront être tranſportés que ſur Vaiſſeaux François ſeulement, & dont le Capitaine & les deux tiers au moins de l'équipage ſoient François. Veut pareillement S. M. que leſdits grains ne puiſſent être embarqués que ſur Vaiſſeaux François, ſoit qu'ils ſoient deſtinés au pays étranger, ſoit qu'ils doivent être portés ſeulement d'un Port du Royaume dans un autre Port du Royaume, le tout ſous les peines portées par ledit article IV de l'Édit du mois de Juillet 1764: mande Sa Majeſté à M.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Autre du 19 Septembre 1768, qui ordonne qu'à l'avenir il ne ſera plus perçu à l'entrée des bleds & farines venant de l'Étranger, que le même droit qui ſe perçoit à la ſortie des bleds & farines du Royaume.

Le Roi étant informé que pluſieurs Négocians ont importé dans le Royaume des quantités aſſez conſidérables de bleds & de farines venus de l'Étranger, pour ſuppléer à l'inſuffiſance des récoltes du Royaume: que le droit établi par l'Édit du mois de Juillet 1764, ſur ces denrées à leur entrée dans le Royaume, tournoit au préjudice de ces Négocians & du peuple: & S. M. deſirant procurer à ſes ſujets les ſecours que le commerce peut leur apporter, avec le moins de frais poſſible, & de les faire jouir des avantages qui peuvent réſulter en leur faveur de la liberté du commerce. Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; le Roi étant en ſon Conſeil, ordonne qu'à l'avenir il ne ſera plus perçu à l'entrée des bleds & farines venant de l'Etranger, que le même droit qui ſe perçoit à la ſortie des bleds & farines du Royaume. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 19 Sept. 1768. *Signé* PHELYPEAUX.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. 1768 dans les GE'NE'RALITE'S de

CHAALONS.			LIMOGES.			ORLÉANS.			VALENCIENNES.		
LIEUX des Marchés.	PRIX		LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX.	
	l.	s. d.		l.	s. d.		l.	s. d.			
Bar-ſur-Aube.	21	12 6	Angoulême.	20*	18 3	Beaugency,	28	8 6	Aveſnes.	30	
CHAALONS.	23	3 11				Blois.	24	8 11	Bavey.	30	3 9
Chaumont.	18*					Chartres.	37*	7 1	Cambray.	31	10
Epernay.	24	6	Bourganeuf.			Châteaudun.	33	5 2	Condé.	33*	6 8
Joinville.	19	12 11				Clamecy.	21	4 7	Givet.	26	5
Langres.	20					Dourdan.	25	9 6	Landrecy.	32	11
Mezieres.	22	16									
Reims.	27*	1 3	Brive.	17	14 6	Gien.	18*	10	Mariembourg.	27	1 11
Rethel.	21	12 7				Montargis.	22	19 4	Maubeuge.	27	10 7
St. Dizier.	19	19 4				ORLEANS.	29	14 4	Philippeville.	26*	
Sainte-Menehoult.	20		LIMOGES.	16*	10						
Sezanne.	26	5 2				Pithiviers.	30		Queſnoy.	26	9
Troyes.	23	2				Romorentin.	25		St. Amand.	32	5 3
Vaucouleurs.	25	14							VALENCIENNES.	29	12 6
Vitry.	21		Tulle.	18	7 3	Vendôme.	25	5 3			
PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.		
From. le ſep.	22	5 8	From. le ſep.	18	7 6	From. le ſep.	26	15 10	From. le ſep.	28	10 7
Pain la liv.		2 10	Pain la liv.		1 11	Pain la liv.		3 2	Pain la liv.		3 4
Avoine le ſ.	5	5 10	Avoine le ſ.	5	5 2	Avoine le ſ.	6	8 4	Avoine le ſ.	5	16 5
Foin le q.	1	19 10	Foin le q.	2	8	Foin le q.	2	3 10	Foin le q.	1	5 7
Paille le q.		16 1	Paille le q.	1	7	Paille le q.	1	2 8	Paille le q.		14 11

PEPINIERE.

D'arbres fruitiers, foreſtiers, d'alignemens, arbriſſeaux, arbuſtes, ſous-arbriſſeaux étrangers & regnicoles, qui s'élevent en pleine terre.

Cet établiſſement qui eſt conduit par les ſoins de pluſieurs Citoyens zélés, Membres de la Société d'agriculture de la Généralité de Paris, au Bureau de Sens, s'accroît de jour en jour, & mérite par ſes ſuccès incroyables, la réputation la plus diſtinguée.

On y trouve des plants de toutes eſpeces de différens âges & de différentes hauteurs en pêchers, pommiers, pruniers, abricotiers, ceriſiers, amandiers, chataigniers, mûriers, noiſetiers, néfliers, framboiſiers, caſſis, figuiers, coignaſſiers, amandiers nains & autres arbres fruitiers; des vignes de Bourgogne telles que le ſamoireau, le mormand, laouche noir, laouche blanc, le meſlier blanc, le fromenté blanc, la malvoiſie, qui donnent les meilleurs vins, le chaſſelas, le muſcat & les autres raiſins de table; des petits plants d'ormille, de chataigniers, d'érable, de ſycomore, de freſne, de charmille, d'aulne, de peuplier d'Italie, de troeſne, d'épine, de mûrier, de marſault, de bouleau, de chêne pour faire de plantations de bois, des maſſifs, des paliſſades & des haies, des grands plants de ſycomore ordinaire & de ſycomore panaché qui font le plus bel effet, des freſnes ordinaires, des freſnes à fleurs, des freſnes de Calabre, de la Caroline, d'Angleterre, des freſnes dont on tire la manne, des érables ordinaires, des érables ſucres de Canada, dont on tire une liqueur ſucrée, des érables de Penſilvanie dont la feuille magnifique & le bois jaſpé ſont de toute beauté, des érables tiqueés propres à faire des fuſils précieux, érables planes de Virginie, des peupliers d'Italie qui conſervent leurs feuilles plus long-temps que les peupliers de France, qui deviennent fort droits & bien garnis de branches diſpoſées pyramidalement autour de leurs tiges, des peupliers de la Caroline, dont les feuilles portent juſqu'à 12 pouces de longueur, qui ſe chargent bien, deviennent droits & donnent le plus bel ombrage, des peupliers de Canada qui deviennent fort grands, des peupliers de Virginie qui donnent beaucoup d'odeur & ſont fort droits, des baumiers du Perou ou taca mahaca, qui ſont plus odorans que tous les autres peupliers, des peupliers de Hollande ou ypreaux, qui ont les feuilles grandes & blanches en deſſous, ainſi que l'écorce, & qui deviennent monſtrueux, des platanes d'Occident qui ont les plus belles feuilles, des platanes d'Orient dont la feuille eſt déchiquetée; ces deux variétés s'élevent fort haut, & s'emploient avec ſuccès pour le charrouage; des tilleuls de Hollande & de Corinthe, des boutures de différentes eſpeces de peupliers & des platanes choiſies, fraichement coupées & bien émouſſées, de façon qu'on peut les envoyer très loin ſans craindre que le trajet puiſſe les altérer, des ſorbiers des oiſeaux ou cochêne dont le bois eſt très-bon & très-dur, & cependant vient aſſez promptement, propres à faire des avenues, à orner les boſquets, & à garnir les remiſes, parce qu'ils ſont couverts de fleurs au mois de Mai, & qu'ils donnent dès le mois de Juillet des fruits d'un beau rouge raſſemblés par bouquets dont les oiſeaux ſont friands, mûriers blancs, ormes panachés, amandiers panachés, pêchers, pruniers, meriſiers, ceriſiers, amandiers à fleurs doubles, épines royales, épines à feuilles d'arbouſier, épines à fleurs doubles, qui reſſemblent à la roſe, épines pincho, épine argo de coq, azerole rouge, amelanchier de Canada, arbres verds tels que buiſſons ardens ou pyracantha, arbuſte épineux toujours verd propre aux paliſſades, qui ſe charge de fruits rouges qui demeurent ſur l'arbre tout l'hyver comme ceux du ſorbier, cyprès mâles, cyprès femelles, genet d'Eſpagne ordinaire, genet d'Eſpagne à fleurs doubles, tamariſes, chevrefeuils *ſemper virens buplevrum*, ſabine mâle & femelle, houx panaché, alaterne ordinaire, alaterne argenté, lauriers de différentes eſpeces, fuſtet dont la feuille eſt odorante & ſe conſerve juſqu'aux fortes gelées, buis panaché, troeſne toujours verd, tuya de la Chine, tuya de Canada, cedres, pins maritimes, pins cultivés, pins de Ruſſie, épicia ou ſapin, ſauges dorées, les arbres & arbuſtes qui ſe mettent dans les boſquets, dans les parterres, dans les remiſes, tels que la roſe à cent feuilles, la roſe blanche, la roſe des quatre ſaiſons, la roſe princeſſe ou roſe de Mai & de Septembre, la roſe pom-

pon couleur de feu, les roſes à la reine doubles & incarnates très-petites magnifiques, la roſe jaune double, la roſe jaune ſimple, la roſe muſcate, la roſe panachée, la roſe couleur de feu double, baguenaudier ordinaire, baguenaudier d'Éthiopie, ſpirea, ſes variétés, ſureaux à feuilles de perſil, ſureaux à grappes, rhamnoides, jaſminoïdes de la Chine, qui donne des fleurs gris de lin, & ſe charge de fruits rouges, ſaules paraſols d'Orient, pour garnir les tonnes, ſaules à feuilles de laurier, ſaules jaunes, les meilleurs pour l'uſage des Tonneliers, amandiers ſatinés, chevreteuil romain, jaſmin blanc, jaſmin jaune, agnus caſtus, althea blanc, althea violet, althea rouge, althea panaché, ſalanum, arbre de Judée, cytiſes, ébéniers, bois de S^te. Lucie odorant, en grands & petits plants propres à faire des paliſſades, ceriſiers à grappes, bignonia de Virginie, ronces à fleurs doubles, ſumac de Canada, ſumac ordinaire ou vinaigrier, lilacs à feuilles de troeſne, lilacs blanc, lilacs gris de lin, lilacs de perſe, meleſe ou larix, toxicodendron, ſtaphilodendron, olivier de boheme odorant, framboiſier de Canada, amorpha, romarins, anonis, ſecuridaca qui fleurit deux fois l'an, ptelea, piſtachiers, ſeringa, roſes de gueldre ou boules de neige, micocouliers, paliurus ou porte-chapeau, perycliménum de Virginie, eſpeces de chevrefeuils à fleurs rouges, preſque toujours en fleurs & en feuilles, cornouillier à fruit blanc, cameceraſus des Alpes, ragouminier, bonduc ou chicot des Indes, arbre très-rare, acacia à fleurs roſes, arbriſſeau qui vient d'Amérique & qui donne des fleurs deux fois l'an magnifiques, & ſe couvre d'un beau feuillage, pentaphilloides, genets de Siberie & quantité d'autres.

L'ordre qui regne dans cet établiſſement, les connoiſſances qu'on a des véritables eſpeces, les expériences réitérées qu'on y fait, les précautions qu'on prend pour l'emballage & l'arrache des arbres & des boutures, & de faire rendre à bon compte les plants à leur deſtination, aſſurent à cette pepiniere la préférence ſur toutes les autres.

On prie les perſonnes qui honorent cet établiſſement de leur confiance, de vouloir bien écrire dès l'automne, & d'affranchir leurs lettres autant qu'elles le pourront commodément.

Cette pepiniere eſt ſous le nom du ſieur J. Sauvale & Compagnie, rue couverte à Sens.

On peut s'adreſſer à Paris, à M. de la Montagne, Huiſſier-Priſeur, rue S. Antoine, vis-à-vis la rue Geoffroi-Laſnier.

LETTRE

De M. Faſtré ſur la culture du houblon.

Ces obſervations étoient écrites, Meſſieurs, lorſque je lus celles d'un anonyme inſérées dans la Gazette N°. 79, nous nous trouvons en contradiction, l'anonyme & moi, ſur la nature des fonds propres à produire le houblno; cela ne m'a cependant pas engagé à rien changer à mon mémoire. Je ſuis né, & j'ai reſté juſqu'à l'âge de 30 ans en Flandres, où je me ſuis appliqué à cette culture, & j'ai très-bien reconnu que ſi l'on y employoit des terreins gras & humides, ce ne pouvoit être que des particuliers qui n'en avoient point d'autres, ou qui ſuivoient un ancien uſage; mon Mémoire en réponſe eſt d'après les expériences que j'ai faites ici (*a*) dont je me trouve bien, ſur-tout pour les plantations dans les terres douces & légeres.

1. Les terres légeres & douces ſont les meilleures. (*b*)

2. Comme la plantation du houblon ſe fait en quinconce, il faut d'abord tracer dans cette forme le terrein deſtiné, dont les lignes paralelles doivent être à une diſtance égale de 7 pieds & demi. On creuſera enſuite dans les angles une foſſe ronde de 2 pieds de profondeur & de trois pieds & demi de diametre, dont on remplira un pied & demi avec autant de terre que de bon fumier; celui des bêtes à cornes eſt préférable, on aura attention de diſtraire les pierres & cailloux qui pourroient ſe trouver avec la terre: cette préparation qui eſt pour les terres douces & légeres, doit ſe faire dans le com-

(a) *L'Auteur de cette lettre eſt à Carmaux près d'Alby en Languedoc.*

(b) *Voyez la Gazette N°. 77. L'Auteur répond à chacune des queſtions faites par le Particulier qui demande à être inſtruit ſur tout ce qui concerne la culture du houblon.*

mencement de l'hyver ; mais dans le cas où on voudroit tirer cette production dans un terrein gras ou argilleux, il faudra pour l'adoucir y répandre de la chaux vive en poudre pour la premiere année de culture dans un quarré de 180 toises de surface, 40 quintaux suffisent avec un peu de fumier ; s'il n'étoit point facile de se procurer de la chaux, on peut y suppléer avec une quantité de cendres lessivées qui sont communes partout, on donnera 18 pouces de profondeur au labour qui doit suivre immédiatement ; quant aux années suivantes, c'est au Cultivateur à connoître de combien il doit diminuer l'engrais & la profondeur du labour.

3. La plantation se fait à la sortie des froids de l'hyver, ce qui est assez communément vers le mois d'Avril dans les Provinces septentrionales de la France : le plant ou racines destinées à être replantées, doivent être nouvellement déracinées ; on les couchera de plat dans chaque fosse à la distance de 6 pouces l'une de l'autre, dont une des extrêmités vers le centre de la fosse, & l'autre vers le bord, figurant les raies d'une roue ; cela fait, il faudra couvrir le plant des six pouces de terre qui restent pour remplir la fosse, & l'on plantera ensuite trois perches dépouillées de leur écorce autour de chacune des fosses, il suffit qu'elles aient 12 à 14 pieds de hauteur la premiere année ; le plant venant ensuite à se fortifier & à croître, il faudra proportionnellement multiplier les perches & leur donner plus de hauteur. Lorsque les tiges du houblon paroîtront s'élever & inclinées à serpenter, on les approchera des perches pour les y attacher, en les faisant tourner de gauche à droite, on comblera ensuite les fossés d'un talus d'env. 6 pouces de terre, on bêchera & fumera aussi le terrein qui se trouve entre les fossés, dans lequel on peut semer clairement des navets qui ne porteroient aucun préjudice au houblon.

4. Répondu par l'art. second qui donne la forme de la plantation au moyen du quinconce, & par l'art. 3 qui enteigne l'objet annoncé.

5. Les différentes façons sont rapportées dans les art. 2, 3, 7, 8 & 9.

6. Le houblon rapporte la premiere année, mais en petite quantité, à cause de la foiblesse du plant.

7 & 8. Le houblon se récolte ordinairement vers la fin de Septembre. On s'apperçoit de sa maturité, lorsque quittant sa couleur de citron verd, il en prend une autre d'un jaune brun, alors il faut couper toutes les tiges à trois pieds au-dessus de la superficie de la terre, ensuite on enleve les perches avec ces tiges, que l'on sépare en faisant glisser la perche ; on transporte dans des linceuls le houblon dans un grenier où étant on le détache des tiges, on le fait secher dans le même grenier, observant de ne l'étendre que de deux travers de doigts d'épaisseur ; on le remue une fois par jour avec un rateau, jusqu'à ce qu'il soit bien sec, & pour derniere opération, on le met dans des grands sacs ou des caisses de bois bien fermées que l'on dépose dans un lieu bien sec.

Je reviens sur mon terrein récolté pour dire que les tiges laissées subsistantes à la hauteur de trois pieds au dessus de la superficie du terrein, doivent être recourbées & applanies sur la fosse d'où elles sont sorties, & que dans le mois de Décembre on doit couvrir cette partie avec du fumier un peu long que l'on enlevera à la fin du mois de Février ou au commencement de Mars, pour pouvoir de suite couper ces tiges jusqu'à deux pouces de profondeur dans la terre ; on remettra après ce même fumier avec d'autre bien pourri sur la surface de chaque fosse, jusqu'à telle quantité que cette surface forme un demi-globe au-dessus dans le diametre de 3 pieds & demi qui est donné à chaque fosse.

L'on aura attention de couper à quatre pouces de profond^r. tous les jets de houblon qui commenceront à naître hors de l'enceinte des fosses plantées. Les racines de ces jets peuvent servir pour des nouvelles plantations ; on pourra replanter les perches dans ce temps là, elles peuvent servir trois années & plus selon l'espece du bois, il faudra aussi après donner le labour ainsi qu'il est dit à la fin de l'art. 3.

9. Un plant de houblon peut avoir une durée de 15 à 18 ans, ayant attention tous les trois ans au mois de Février ou Mars, de détacher toutes les racines qui se trouveront pourries dans la terre, qui ne peuvent qu'endommager & corrompre celles qui sont saines. Le houblon se multiplie par quantité de racines qu'il produit, ce qui est assez semblable aux asperges.

COMMERCE.

OBSERVATIONS

Sur les différentes couleurs qu'on peut tirer des végétaux, tant pour la peinture que pour la teinture, par M. Buc'hoz, Médecin.

CEs obſervations ſont le ſujet de la 6^e. 7^e. & 8^e lettres hebdomadaires que nous avons déjà annoncées, & dont nous avons promis l'analyſe.

M. Buc'hoz, ſans s'arrêter aux cauſes phyſiques des couleurs, paſſe rapidement à ſon objet. Les hommes, dit-il, voulant imiter la nature, ont cherché dans les fleurs les diverſes nuances de couleur dont ils pourroient orner les étoffes dont ils avoient deſſein de faire uſage. De là eſt venue l'idée de tirer les couleurs des végétaux, & de les employer à la peinture & à la teinture. Dans le premier de ces deux Arts on applique les couleurs à l'extérieur de la choſe qu'on veut peindre; & par le ſecond on incorpore pour ainſi dire les couleurs avec la ſubſtance des étoffes. Il s'en faut de beaucoup que la teinture ſoit à ſa perfection; on ignore preſque totalement toutes les teintures qui nous viennent des Indes. Lineus, ce grand Maître dans l'étude de la nature, eſt le premier qui a commencé à développer cette matiere. M. Buc'hoz annonce qu'il a tiré des écrits de ce célebre Naturaliſte, une partie des détails qu'il nous donne.

Il admet dans la teinture ſix couleurs primitives, le blanc, le jaune, le verd, le bleu, le rouge & le noir. » Je ne les conſi-
» dere pas, dit notre Auteur, comme fon-
» damentales dans le ſens des Phyſiciens;
» je ne leur donne le nom de primitives,
» qu'autant que la nature nous les fait tou-
» jours remarquer très-diſtinctement dans
» preſque tous les corps, & que de leurs
» aſſemblages ou combinaiſons, on peut en
» former toutes les autres couleurs. On
» ne pourroit cependant, ſtrictement par-
» lant, retrancher le verd, puiſque cette
» couleur n'eſt qu'un alliage du jaune avec
» le bleu. Qu'on mette un linge jaune &
» un linge blanc dans une préparation de
» teinture bleue, & qu'on les y laiſſe un
» temps ſuffiſant, le linge jaune devien-
» dra d'un beau verd, & le blanc devien-
» dra bleu. Qu'on mette au contraire un
» linge bleu dans une décoction de teinture
» jaune, il prendra une couleur verte, mais
» un peu obſcure. Cette expérience prouve
» que le verd n'eſt pas une couleur primi-
» tive. . . . En alliant le noir avec le blanc,
» on a une couleur cendrée; le blanc avec
» le bleu, donne l'opale; la couleur de
» roſe eſt l'alliage du rouge avec le blanc;
» le pourpre, du bleu avec le rouge, & le
» violet du noir avec le bleu. La couleur
» bleue, principalement celle qui vient des
» végétaux, ſi l'on en excepte cependant la
» plante à indigo, ſe change par les acides
» & les alkalis. Les acides la rendent rouge,
» & les alkalis, verte.

Ce n'eſt pas ordinairement des plantes qu'on tire le jaune, quoique pluſieurs pourroient nous en fournir. Les plantes indigenes (de notre pays) nous donnent rarement la couleur bleue; on eſt obligé d'avoir recours aux exotiques (étrangeres.) Le beau rouge plaît beaucoup, on le rend plus vif par les acides. Quant à la noire, les Teinturiers ont recours aux martiaux; ils y ajoutent des végétaux ſtyptiques & aſtringens. Pour avoir un beau noir en fait d'étoffes, & qui ſoit de longue durée, il faut lui donner auparavant une teinture bleue.

Après ces préliminaires M. Buc'hoz entre en matiere, & nous déſigne les plantes qui fourniſſent telle ou telle couleur. Nous en parlerons dans la Gazette prochaine.

COPIE

D'une lettre de M. MARQUE, *Docteur en Médecine, à M. Rouſſel, Marchand Epicier-Droguiſte, demeurant à l'Abbaye S. Germain-des Prez, en entrant par la rue Sainte-Marguerite, attenant la fontaine.*

J'ai conſeillé, Monſieur, à mes malades l'uſage du *chocolat oriental*, que vous diſtribuez; ils s'en ſont tous trouvés fort bien. Mais je vous avouerai, que ſoit délicateſſe de tempérament, ou de goût, j'ai été obligé pluſieurs fois de partager en deux priſes la doſe d'une demi-once preſcrite dans une

chopine d'eau, dont j'ai fait prendre un demi-ſeptier le matin, & l'autre trois heures avant le ſouper, ce qui a toujours produit le même effet, & tel que je l'attendois. Au reſte je penſe que les convaleſcens, les infirmes, ainſi que ceux qui craignent ou ſont attaqués de pulmonie, ne ſçauroient trop marquer leur reconnoiſſance à l'Auteur d'un ſpécifique ſi ſouverain.

De Berlin le premier Février 1768.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 26 Oct. 1768.*		BORDEAUX. *le 14 Oct.*		MARSEILLE. *le 12 Oct.*		LONDRES. *le 18 Oct.*	
Amſterdam,	55 7 8e	Amſt.	55 5 8e	Londres,	31 ¼		*Eſcalins.*
Lond.	32. 1 16e	Lond.	32 ⅛	Amſt.	54 ¼	Amſt. à 2 uſ.	34 10
Hambourg,	179	Hamb.	26 let.	Cadix,	15 2	Dito à vue,	34 6
Madrid,	14 18	Paris échu,	½ à ¾ p% p	Madrid,	15 4	Hamb. à 2 uſ.	½ 33 3
Cadix,	14 15	*du 17 Oct.*		Livourne,	97 ½		*Den. ſt*
Livourne,	94	Amſterd.	55 ¼	Naples	86	Paris, à un j. de d.	31 ½
Lyon,	¾	Lond.	32 ⅛	Gênes,	95 ½	D° à 2 uſ.	31. 5 16e à 3 8e
		Hamb.	26 7 8e	Paris,	¾ p % b.	Bord.	31 ⅛
		Paris échu,	¼ p % p.	Lyon. au pair	¼ p % b.	Cadix.	39
				Montpellier au pair.	60	Lisbonne,	66 3 8e
				Piaſtres,		Livourne,	49 5 8e

AVIS.

Le ſieur *Varinot* avertit le public qu'il poſſéde ſeul le ſecret des cuirs admirables à raſoirs du feu ſieur *Sarriere*, avec lequel il a été aſſocié pour cet objet pendant douze ans. L'uſage de ces cuirs ſi connus pour leur bonté & leur excellence, n'a plus beſoin d'être recommandé. Le ſieur *Varinot* demeure actuellement rue *Traverſiere*, *près celle de Richelieu*, *chez un Marchand de vin*, *à la Croix d'or*.

AUTRE.

Les Navigateurs qui voudroient avoir une machine peu couteuſe & exempte du ſecours d'aucun bras, ni d'aucune ſurveillance, propre à faire connoître à coup ſûr & au premier coup d'œil (non pas ſeulement a une lieue, ni à une demi-lieue, ni même à une toiſe près) mais à un pouce & à une ligne près, & ſoit ſa nuit ou le jour, & ſoit que le temps ſoit clair ou couvert, ou que la mer ſoit calme ou agitée, non ſeulement le point & le degré de viteſſe des Vaiſſeaux qui ſont en route ſur mer, & la quantité de lieues qu'ils ont faites & de celles qui leur reſtent encore à faire pour arriver à leur deſtination, quelqu'éloignée qu'elle ſoit, & fut-ce dans un voyage en Amérique ou autour du monde, mais encore (choſe beaucoup plus eſſentielle) la diſtance dont les coups de vent & les tempêtes pourroient éloigner ou avoir éloigné les Vaiſſeaux de leur droit chemin, & ce à fur & à meſure, & non-ſeulement d'heure ou de demi-quart d'heure en demi-quart d'heure, mais ſans ceſſe & à chaque inſtant & de maniere à pouvoir parer beaucoup à ces inconvéniens, en donnant promptement aux voiles la diſpoſition néceſſaire, & pouvoir facilement & à coup ſûr, reprendre ſon chemin, & à une ligne près, peuvent s'adreſſer chez M. Trottier, Procureur au Parlement, rue Guenegaud, à Paris.

Une pareille machine ſuffira avec une bouſſole pour la conduite & direction des Vaiſſeaux dans les divers lieux de leur deſtination, ſans qu'il ſoit néceſſaire en aucun temps de prendre hauteur, ni de ſonder, ni même de s'occuper dorenavant à chercher les degrés de longitude & de latitude. La bouſſole & la manœuvre toute ſimple de

la nouvelle machine, avec une carte géographique, & une ſimple montre, ſuppléront à tout.

A défaut de montre pour ſçavoir l'heure, on pourra faire uſage d'une machine hidraulique peu couteuſe, dont l'Auteur donnera connoiſſance, & qui ſera auſſi ſûre que la meilleure montre l'eſt ordinairement ſur terre, & n'aura point les inconvéniens du ſablier.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 26 Octobre 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	710		
Ducats à	96	10	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10	
Or à 20 karats à . . .	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	17	6 marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres.	48	15 à 17	6

FINANCES.

ARREST

DU CONSEIL D'ETAT DU ROI,

ET LETTRES-PATENTES SUR ICELUI,

Regiſtrées en la Chambre des Comptes & à la Cour des Aides, du 11 Juillet 1768.

QUi ordonnent que les Paroiſſes des Chezes & de Villette, continueront de reſſortir au grenier de Dreux; & qu'à commencer du premier Octobre 1768, les Paroiſſes de Germainville, de Poigny, de Condé, de la Magdeleine & du Bourg S. Thomas d'Epernon, reſſortiront au grenier de Gambais.

DÉCLARATION DU ROI,

Donnée à Compiegne le 27 Juillet 1768.

Qui preſcrit l'ordre & la forme des comptes qui doivent être rendus par les Receveurs généraux des finances, Receveurs des tailles, Tréſoriers & autres comptables, des deniers provenans du recouvrement des Quinziéme & Dixiéme d'amortiſſement, ordonnés par l'Edit du mois de Décembre 1764: & fixe les délais dans leſquels leſdits comptes doivent être rendus.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de N.
L'Empereur,	1e.	J.	7
Iſſaly,	3e.	J.	4
Maupaſſant,	4e.	J.	4
Deſchamps,	5e.	J.	4
Fauveau,	7e.	J.	4
Penchien,	25e.	J.	5
Baroy,	27e.	J.	4
De la charmotte,	30e.	L.	4
Guidy,	34e.	M.	4
Lenoir,	45e.	G.	5
De Montal,	46e.	L.	4
Patu,	56e.	L.	4
Pannelier,	63e.	H.	5

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1768.	*Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*
Ac. des Indes. .	1190		1190
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ℅. .	22		
Prom. à 4 p ℅. .	43	43	43
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	867 ½	867 ½	870. 72 ½
Amortiſſement.			
11. p. l. du Dix.		13 3m.	12 ½
3e. Loterie. .	5	5	5
Annuites. . .	304	304	305
Coup. d'An. .	61	61	61 60 ½
Emp. de 6 mil.	38 ½	38 ½	38
Emp. de 30 mil.	39	39	39
Col. 1759. . .			
Canada. . .	44	44	44 ½ 44
4e. L. Epoques.	18 ½		17 ½ 12e. 22
Nouette . .	38	38	38
Ac. de la caiſſe .	1190	1190	
CONTRATS tirage de la C.	3e. 372	2e. 395.	2e 394 3e 370 4e 336 5e 335
Bretagne. . .			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 87.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 11 au 15 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 9 Navires François & 6 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Concorde*, Capitaine *Itbon*, venant du Port au Prince en 72 jours, l'*Harmonie*, Capitaine *Poiſſon*, venant du Port au Prince & de Saint Marc ; l'*Inconſtante* de 300 tonneaux, Capitaine *Guerrier* de Honfleur, venant du Cap en 53 jours, l'*Eſpérance*, Capitaine *Jaſtram*, venant des Cayes Saint Louis chargé comme les précedens de marchandiſes des Colonies ; la *Marie Anne*, Capitaine *Cotelle* de Grandville, ainſi que les ſuivants ; la *Notre Dame de de bon ſecours*, Capitaine *Malorey* ; les *Quatre Freres*, Capitaine *Perrier*, venant tous trois du Banc de Terre Neuve chargés de morues vertes ; l'*Eſperance*, Capitaine *Lemonnier* de Fecamp ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Hervekervel* de Landerneau, venant tous de Marennes chargés de ſel ; des Etrangers, la *Modeſtie*, Capitaine *Wright*, Anglois, venant de Pimbrocke chargé de 17 futailles d'huile, 4 pieces d'eau-de vie, 4 pieces de vin, 7 futailles de ſoufre, 1 futailles de capres, 1 futaille de tartre, 3 ancres & deux canons, toutes choſes provenant du Navire François la *Marie Anne*, Capitaine *Legrand* qui a fait naufrage il y a environ ſept mois ſur les Côtes d'Angleterre en venant de Marſeille ; les *Deux Freres*, Capitaine *Roclof Vanos* Hollandois ainſi que les ſuivants venant de Roterdam ; les *Quatre Compagnons*, Capitaine *Claas Rinzes*, venant d'Ahuis ; la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, venant de Campwert ; la *Dame Marguerite*, Capitaine *Cornelis Hiddes*, venant de Witbourg, chargés de diverſes marchandiſes ; le *Pacificateur*, Capitaine *Anke Volkert*, venant de Rouen ſur leſt pour charger pour Amſterdam ; l'*Anna Gretta*, Capitaine *Lars Forſel* Suedois, venant de Honfleur ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port du 15 au 19 Octobre 4 Navires François & 2 Etrangers ; ſçavoir, des François ; les *Quatre Freres*, Capitaine *Perrier* de Grandville, arrivé le 13 du Banc de Terre Neuve, parti le 17 pour Dieppe avec ſon chargement de morues vertes ; la *Victoire*, Capitaine *Fauqueux*, allant à Cadix chargé de différentes marchandiſes ; la *Marie Joſeph*, Capit. *Hanguel*, venu de Rouen & parti pour Breſt chargé de bois de conſtruction ; l'*Aimable Marie Anne*, Capitaine *Digard*, allant à Cherbourg chargé de fer en barres ; des Etrangers, la *Modeſtie*, Capitaine *Wright* Anglois, allant à Chicheſter ; la *Marie*, Capitaine *Shard* Anglois auſſi, allant à Newcaſtle ſur leſt ainſi que le précédent.

DE HONFLEUR.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 20 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 17 Navires François & 5 Etrangers ; ſçavoir, des François, la *Marquiſe de Brancas* (*), Capitaine *Geoffroy*, venant du Cap François chargé de 217 barriques 3 quarts de ſucre terré avec acquit de Guinée, 30 milliers de café, 27 futailles d'indigo, 64 balles de coton, 149 ballots de coton ; le *Fort Samſon*, Capitaine *Mignard* ; la *Moſcovite*, Capitaine *Aubi*, venant tous deux de Marſeille chargé d'huile & de ſavon en partie pour Rouen ; le *Robuſte*, Capitaine *Gilles* ; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Poutrel* ; la *Sainte Roze*, Capit. *Denys Clement* ; le *Normand*, Capitaine *Dozois*, venant tous quatre de Cette chargés de vin ; la *Marie Thérèſe*, Capitaine *Savary*, venant de Saint Malo charge de ſucre ; l'*Aimable Roze*, Capitaine *Hardi*, venant de Dunkerque avec morues en barils ; la *Thérèſe*, Capitaine *Adelas* ; le *Charles Louis*, Capitaine *Gonelin* ; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Dubreuil* ; le *Marin*, Capitaine *le Turc*, venant tous quatre du Banc de Terre Neuve chargés de morues vertes ; l'*Induſtrie*, Capitaine *le Pommelec* ; le *Bien Aimé*, Capitaine *J. Brian* ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Joſeph le Gouef* ; l'*Outarde*, Capitaine L. *Gallon*, venant tous quatre de Seudres chargés de ſel ; des Etrangers, les *Quatre Freres*,

(*) *Ce Navire dont le Capitaine eſt mort dans la traverſée a porté au Cap 400 Noirs de la Côte d'Or.*

Capitaine *Lenhardt* Danois, venant de Chriſtiania chargé de planches ; l'*Anna Helena*, Capitaine *Lars Jert* Suedois, venant de Stockholm chargé de fil de laiton pour Rouen; le *Zée Knaſs*, Capitaine *Jan Walkers* Hollandois, venant d'Amſterdam chargé de bled; la *Betty*, Capitaine *Jan Losh* Anglois, venant de Newcaſtle chargé de charbon de terre ; le Sloop l'*Otter*, Capitaine *Jannings* Ecoſſois, venant d'Aberdeen chargé de ſaumons en barils & de plomb.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Septembre 1768 : ſçavoir ;

PAR TERRE.

Pour *Marſeille*, 109 bariques 4 quarts de ſucre blanc ; pour *Baſle* en Suiſſe, 9423 livres d'indigo ; pour la *Suiſſe*, 2 bariques de ſucre blanc, 870 livres d'indigo, 51641 livres de café; pour l'*Eſpagne*, 29 bariques de ſucre blanc, 7804 livres de café, 19941 livres de cacao ; pour la *Franche-Comté*, 1117 livres d'indigo ; pour *Metz en Lorraine*, 161 livres d'indigo ; pour l'*Italie*, 7045 livres de café, 6983 livres de rocou.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 165 bariques 1 quart de ſucre brut, 1452 bariques 23 quarts de ſucre blanc, 24811 livres d'indigo, 491914 livres de café, 8293 livres de cacao, 660 livres de rocou, pour *Amſterdam*, 98 bariques de ſucre brut, 1638 bariques 41 quarts de ſucre blanc, 1412 livres d'indigo, 201473 livres de café, 2427 livres de rocou ; pour *Roterdam*, 640 bariques 14 quarts de ſucre brut, 149 bariques 3 quarts de ſucre blanc, 19798 livres de café ; pour *Anclam*, 450 livres d'indigo ; pour *Petersbourg*, 28 bariques de ſucre brut, 162 bariques 2 quarts de ſucre blanc ; pour *Dantzick*, 2 bariques de ſucre brut, 47 bariques de ſucre blanc, 809 livres d'indigo, 160856 livres de café ; pour *Dorth*, 90 bariques de ſucre brut ; pour *Londres*, 6676 livres d'indigo ; pour *Stetin*, 350 bariques 2 quarts de ſucre brut, 465 bariques 2 quarts de ſucre blanc, 937 livres d'indigo, 42840 livres de café, 190 livres de cacao ; pour *Bayonne*, 4 bariques de ſucre brut, 33 bariques de ſucre blanc, 19393 livres de café, 624 livres de caçao ; pour *Bilbao*, 104 bariques 1 quart de ſucre blanc, 8362 livres de cacao ; pour *Saint Sebaſtien*, 9 bariques de ſucre brut, 7 bariques 3 quarts de ſucre blanc ; pour *Dunkerque*, 7 bariques de ſucre brut ; pour *Konigsberg*, 382 livres d'indigo ; pour *Bremen*, 114 bariques de ſucre brut, 95 bariques de ſucre blanc, 583 livres d'indigo, 393856 liv. de café; 312 livres de cacao; pour *Copenhague*, 944 livres d'indigo, 74262 livres de café, 1975 livres de cacao, 370 livres de rocou ; pour *Chriſtiania*, 323 livres d'indigo, 5302 livres de café ; pour *Drontheim*, 9929 livres de café ; pour *Elſeneur*, 15865 livres dito ; pour *Swinemunde*, 5990 liv. dito ; pour *Altena*, 6004 livres dito ; pour *Bergues*, 4489 livres dito ; pour la *Savoye*, 6120 livres dito.

Il a été exporté en grains dans le courant du même mois pour la *Corogne*, 72000 liv. de froment, 303000 livres de farines, 36000 livres livres d'orge & autres menus grains, & 12000 livres de feves & légumes ; pour *Cadix*, 198100 livres de farine ; pour le *Paſſage*, 270000 livres dito ; pour *Lisbonne*, 379500 livres de froment ; pour *Vigo*, 11500 livres dito ; pour *Marſeille*, 425500 liv. dito & 18000 livres de farine.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 7 au 13 Octobre 1768, il eſt arrivé à Bordeaux les Navires le *Port au Prince* de 300 tonneaux, Capitaine *Martin* ; la *Ville de Léogane* de 400 tonneaux, Capitaine *Hermand*, venant tous deux de S. Domingue ; & les *Trois Amis* de Bayonne & de 180 tonneaux, Cap. *Chanche*, venant de la Martinique chargé comme les autres de marchandiſes des Colonies pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.